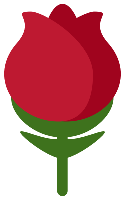
#  Les noms d’Allah.

**عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ : إِنَّ لِلَّهِ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ اسْمًا مِائَةً إِلا وَاحِدًا مَنْ أَحْصَاهَا دَخَلَ الْجَنَّةَ . روى البخاري ( 6410 ) ومسلم (2677**

1191 – ⏪ Abû Hurayrah رضي الله عنه rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit : « Allah possède quatre-vingt-dix-neuf Noms. Quiconque agit conformément à leurs sens entrera au Paradis. » ⏩ [Sahih] (1)

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1 – L’auteur a mentionné ce hadith afin de montrer qu’il est permis de prêter serment par tous les Noms d’Allah ﷻ, et que le serment est alors pris en compte. Al-Wazîr et d’autres

ont dit : « Les savants ont été unanimes pour dire que le serment prononcé par Allah ﷻ est pris en compte, ainsi qu’avec tous les Noms magnifiques d’Allah ﷻ, comme le Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde, le Vivant, et autre.

2 – Jurer par autre qu’Allah et Ses Attributs est illicite, en raison de la parole du Prophète ﷺ : «Que celui qui jure, jure par Allah ou qu’il se taise. »

3 – Les quatre-vingt-dix-neuf Noms ont été mentionnés dans les formulations rapportées par At-Tirmidhî et Ibn Hibbân, mais les imams et savants du hadith sont unanimes pour dire que cela n’est pas attribué au Prophète ﷺ mais qu’il s’agit d’un ajout d’un des rapporteurs (Idrâj). An-Nawawî a dit : « Les savants sont unanimes pour dire que le hadith ne délimite pas les Noms d’Allah, et il ne signifie pas qu’Allah ﷻ n’a pas d’autres Noms en dehors de ces quatre-vingt-dix-neuf ; mais sa signification est qu’il s’agit là de quatre-vingt-

dix-neuf Noms, et que celui agit conformément à leurs sens entrera au Paradis. »

4 – Le hadith énonce [littéralement] : « celui qui les dénombre entrera au Paradis » Al-Ihsâ signifie initialement cerner le nombre, ainsi Allah ﷻ dit : « Et Il dénombre (Ahsâ) toute chose. » (2) ceci car les arabes dénombraient les choses en utilisant des cailloux (Hasâ) en raison du fait qu'ils étaient illettrés. Le sens visé n'est pas seulement de les dénombrer, mais il faut :

1) cerner et dénombrer les termes ;

2) en connaître le sens, car celui qui n'en connaît pas le sens est semblable à celui qui ne les a pas dénombrés, ainsi Allah a décrit ceux qui ne comprenaient pas le sens du Coran comme étant des illettrés lorsqu'Il dit : {**Il est parmi eux des illettrés qui ne connaissent rien du Livre si ce n'est des prétentions** } (3) c'est-à-dire qu'ils ne savent que le lire [sans le comprendre] ;

3) se soumettre à Allah ﷻ en fonction de ce qu’ils impliquent. Ainsi, si on sait qu’Allah est l’Audient, on se soumet à Allah en prenant garde à toute parole qui puisse entraîner la Colère d’Allah ﷻ, et ainsi de suite. (4)

5 – Ibn Battâl a dit : « On les met en pratique de la manière suivante : ce qui peut être appliqué comme le Miséricordieux (Ar-Rahîm), le Généreux (AI-Karîm), le serviteur doit s’habituer à agir ainsi, car ces attributs peuvent également être attribués au serviteur, d’une manière qui lui convienne. Quant à ce qui est spécifique à Allah ﷻ comme le Contraignant (Al-Jabbâr), l’Immense (Al-‘Adhim), le serviteur doit en attester, s’y soumettre, et ne pas se parer de ces attributs. Pour ce qui porte le sens de la promesse, le serviteur doit s’arrêter à l’espérance et au désir en cela ; et ce qui porte le sens de la menace, le serviteur doit s’arrêter à la crainte et la peur de cela. » Le fait de les mémoriser sans les mettre en pratique et s’en parer est semblable à la mémorisation du Coran sans la mise en pratique, comme il

est dans le Hadith: « Ils lisent le Coran, mais il ne dépasse pas leur gorge (5) ».

📚**Source: [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع asqalânî avec les commentaire de cheikh ع Abd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ع Uthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 255-257 volume 3 (Éditions Tawbah)]**📚

📚(1) Al-Bukhârî (6410) et Muslim (2677).
📚(2) Sourate Al-Jinn, V.28.
📚(3) Sourate Al-Baqarah, V. 78.
📚(4) Sharh Bulûgh Al-Marâm, Livre des serments et voeux pieux, cassette n°2.
📚(5) Al-Bukhârî n° 3166 et Muslim n° 1063.